

ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUE
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT
REFUS PROVISOIRE DE LA PROTECTION

notifié au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid

I. Office qui notifie le refus: Institut d'Ukraine de la Propriété Industrielle 1, Glazunova 01601 Kyiv-42 Ukraine	
II. No de l'enregistrement international faisant l'objet du refus: 933 316	
III. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet du refus: pelikan.sk s.r.o. Námestie SNP 21 SK-811 01 Bratislava (Slovaquie).	
IV. Motifs du refus : Le signe «pelikan» ne peut pas être pris en tant que marque parce que le signe semblable ont été pris en Ukraine aux noms de Pelikan Vertriebsgesellschaft mbH & Co. KG Werftstrasse 9 30163 Hannover (DE) – enreg. international No 581 708 de 17.10.1991 (Pr.: 24.04.1991); Vidkryte aktsionerne tovarystvo «Akvavit»; vul. Tsentralna, 1-E, c. Burlacha Balka, m. Illichivsk, Odeska obl., 68000 (UA) – certificat No 41739 de 15.07.2004 (dem. nationale No 2002076306 de 26.07.2002); Pryvatne pidpryemstvo «Pelikan»; vul. Sagaidachnogo, 7, m. Kovel, 45000 (UA) – certificat No 70634 de 15.12.2006 (dem. nationale No m200509114 de 10.08.2005).	
V. Dispositions de la loi nationale applicables en matières [(voir texte sous le point X)]:	
VI. ☐	Refus pour la totalité des produits et services
☒	Refus pour les produits et services suivants: Tous les services de la classe 35. 39 cl. - transport routier de marchandises.
☐	Acceptance spécifiée (voir point V. ci-dessus)
VII. Conformément à la «Loi d'Ukraine sur la protection du droit des marques commerciales et des marques de service», il est admissibles de faire valoir le recours contre cette décision en le présentant à l'Institut d'Ukraine de la Propriété Industrielle à Kiev dans un délai de 90 jours à compter de la date de la présente notification. Le recours présenté à temps met en suspens l'entrée en vigueur de la décision susmentionnée.	
VIII. Date à laquelle le refus a été prononcé: le 27 juin 2008.	
IX. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie le refus:	Chef de la Section des marques internat Svitlana Sukhinova

Український
ІНСТИТУТ
ПРОМИСЛОВОЇ
ВЛАСНОСТІ

X. Extrait de la «Loi d'Ukraine sur la protection de droit des marques commerciales et des marques de services»

**DIVISION II
PROTECTION DE DROIT DES MARQUES**

Article 5. Conditions d'octroi de la protection de droit.

- ☐ 1. La protection de droit accorde à la marque qui n'est pas contraire en son fond à l'ordre public, à la moralité ou aux principes d'humanité et qui n'est pas de raisons pour le refus de protection de droit établies par la présente Loi.

Article 6. Raisons pour le refus de protection de droit.

- ☐ 1. Selon la présente Loi ne peuvent pas être enregistrés en tant que marques les signes qui:
sont des armoiries d'Etat, des drapeaux et des emblèmes, des noms officiels d'Etat; des abréviations ou des noms complets d'organisations internationales intergouvernementales; des poinçons de contrôle et de garantie; des sceaux; des décorations et des insignes de grade.
Ces désignations peuvent être incorporées dans la marque comme les éléments non-protégeables s'il y a l'autorisation de l'organe compétent correspondant ou de son propriétaire.
- ☐ 2. Selon la présente Loi ne peuvent pas être enregistrés en tant que marques les signes qui:
☐ ne possède pas de caractère distinctif;
☐ sont d'un usage général pour les produits d'un certain aspect;
☐ indiquent l'aspect, la qualité, la quantité, la nature, la destination, la valeur des produits et des services ainsi que l'origine, l'époque de fabrication, la distribution des produits ou l'octroi des services;
☐ ont été falsifiés ou peuvent induire un consommateur en erreur au sujet du fabricant ou du produit et des services;
☐ sont des symboles et des termes d'usage général.
Les désignations indiquées dans les points 1,2,3,5 peuvent être incorporées dans la marque comme les éléments non-protégeables, si elles ne s'occupent pas de position dominante dans la marque.
- ☒ 3. Ne peuvent pas être enregistrés en tant que marques les signes qui sont identiques, semblables :
☐ aux marques prises ou demandées antérieurement en Ukraine au nom de tiers pour les produits ou services similaires;
☐ aux marques appartenants aux tiers dont la protection est accordée en Ukraine en vertu d'accords internationaux auxquels Ukraine est partie, à savoir aux marques notoirement connues en vertu de l'article 6 bis de la Convention de Paris pour la protection de la Propriété Industrielle ;
☐ aux dénominations de raisons sociales ou commerciales (ou leurs parties), qui appartiennent aux tiers ayant acquis le droit d'usage de ces dénominations antérieurement à la date d'enregistrement international de la marque en question pour les produits similaires;
☐ aux appellations d'origine, à l'exception des cas quand elles sont incorporées dans la marque comme les éléments non-protégeables et enregistrées aux noms de personnes ayant le droit d'utiliser telles dénominations;
☐ aux marques de certification enregistrées en formes légales.

4. Ne peuvent pas être enregistrés en tant que marques les signes représentées:

- ☐ des modèles industriels dont les droits appartiennent aux tiers en Ukraine;
☐ des titres des travaux scientifiques et des oeuvres littéraires et d'art ou leurs extraits sans le consentement de l'auteur ou de l'organe compétent correspondant;
☐ des prénoms, des noms, des pseudonymes et leurs dérivés, des portraits et des fac-similés de personnes sans leur consentement.

ROMARIN DVD No 5/2008 (16.05.2008)**581708**

(151) Date of the registration 17.10.1991
 (180) Expected expiration date of the registration/renewal 17.10.2011
 (270) Language of the application French

Current Status

(540) Mark

Pelikan**Pelikan**

(732) Name and address of the holder of the registration **Pelikan
Vertriebsgesellschaft mbH & Co. KG
Werftstrasse 9
30163 Hannover (DE)**

(811) Contracting State of which the holder is a national **DE**

(740) Name and address of the representative **Lovells LLP
Alstertor 21
20095 Hamburg (DE)**

(770) Name and address of the previous holder (in case of change in ownership) **Pelikan
Vertriebsgesellschaft mbH & Co. KG
Podbielskistrasse 141
Hannover (DE)**

(531) Vienna Classification **03.07.07 ; 03.07.24**

(511) Nice Classification **01, 02, 03, 08, 09, 11, 16, 17, 18, 20, 25, 28, 35, 37, 39, 40**

(511) Nice Classification

01 Produits chimiques à usage industriel et photographique; substance porteuse de poudre à écrire (developper); liquides hectographiques pour appareils de duplication; papiers photosensibles; adhésifs et colles à usage industriel.

02 Couleurs, y comprises couleurs d'imprimerie et pour artistes peintres ainsi que couleurs pour les loisirs; bains de viro-fixage (toner); vernis, laques; diluants; produits antirouille, produits de conservation du bois; colorants; teintures pour bois; métaux en feuilles et sous forme pulvérulente pour peintres et décorateurs.

03 Pâtes pour le lavage des mains; produits de nettoyage des caractères; produits de nettoyage et antistatiques pour ordinateurs, machines et appareils de bureau, pour appareils d'écriture et pour feuilles plastiques; produits décolorants et dégraissants.

08 Outils actionnés manuellement, articles de coutellerie; ciseaux de bricolage et de bureau, spatules de modelage.

09 Appareils électroniques, photographiques, optiques et pour l'enseignement; appareils pour l'enregistrement, la transmission et la reproduction du son et de l'image; supports magnétiques pour l'enregistrement du son et de l'image; disquettes, disques phonographiques, vidéocassettes et audiocassettes vierges et enregistrées; appareils électroniques à dessiner; appareils électroniques à calculer, calculatrices de poche; ordinateurs de bureau, personnels et domestiques, y compris appareils périphériques; programmes informatiques enregistrés sur des supports de données; appareils, écrans et plaques de projection, jeux vidéo conçus pour être utilisés seulement avec des récepteurs de télévision; appareils électroniques de timbrage.

11 Luminaires de bureau.

16 Papier, carton et articles en ces matières, à savoir serviettes de toilette et de table en papier, papier filtrant, mouchoirs en papier, boîtes et récipients d'emballage, cornets d'emballage, papier carbone et papier pour décalquer, papier couleur réactif à usage de bureau, papier pour impression thermique, papier à écrire et enveloppes, cahiers calligraphiques, blocs à dessin, papier glacé, papier-calque et transparent; feuilles pour

bricolage; produits d'imprimerie, livres, calendriers, affiches (posters), cartes à jouer; articles et appareils d'écriture, de dessin et de peinture; trace-lettres, nécessaires de dessin; stylos-feutre à pointe fine et épaisse, marqueurs, plumiers, trousse d'écoliers, écrins, étuis, trousse, boîtes et coffrets de matériel d'écriture, panneaux pense-bête à épinglage et épingles correspondantes; encres et encre de Chine, encre pour écriture par jet d'encre, mines et cartouches d'écriture, cartouches à encre, encrriers; couleurs pour duplication; stencils permanents, matrices; crayons d'ardoise et plaques d'écriture pour stencils; carbones et blocs hectographiques; timbres à main, appareils de timbrage à main; coupe-papier, grattoirs; gommes, crayons gommeurs, gommes en caoutchouc; crayons effaceurs; craies pour tableaux muraux, craies de marquage, craies grasses; boîtes de couleurs et couleurs de rechange, godets à eau, pinceaux pour écoliers, loisirs et artistes; articles pour artistes peintres, à savoir pastels, fusains, estompes, fixatifs, pulvérisateurs de fixatifs; rubans encres, rouleaux encres, rubans d'impression thermique, toiles d'impression pour machines de bureau; rubans encres en cartouche; papier, feuilles plastiques, rubans, liquides, crayons et vernis de correction; tampons encres, encres à tampons; cires à cacheter; articles de modelage; colles et adhésifs pour papier et articles de papeterie ainsi qu'à usage domestique et de loisirs; points adhésifs, points gommés; bâtons de colle; bouteilles et flacons distributeurs de colles; perforateurs, agrafeuses et brocheuses, ustensiles pour ôter les agrafes, punaises de planches à dessin, appareils de bureau non électriques; appareils de bureau électriques, à savoir taille-crayons, perforateurs, agrafeuses, brocheuses, ouvre-lettres et oblitérateurs; machines de bureau, à savoir machines à écrire et appareils de duplication et de reproduction; anneaux en caoutchouc pour le bureau; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils), articles de gestion documentaire, à savoir chemises et reliures de rangement, dossiers à brocher, classeurs, dossiers suspendus, pochettes transparentes; chemises, dossiers et reliures de travail; matériel d'emballage en matière plastique, à savoir enveloppes, sachets et feuilles; feuilles pour la rétro-projection.

- 17** Matériel d'étanchéité et d'isolation; tuyaux (non métalliques); anneaux en caoutchouc à usage ménager.
- 18** Cuir et similicuir ainsi que produits en ces matières, à savoir sacs et autres enveloppes ou pochettes non adaptés aux objets qu'ils sont destinés à contenir, ainsi que petits articles en cuir, notamment porte-monnaie, portefeuilles, étuis pour clés, sacs d'écoliers et cartables.
- 20** Mobilier de bureau; équipements de gestion documentaire, à savoir meubles de rangement pour bandes magnétiques, rubans encres, rubans encres en cartouches, disquettes, dossiers, ainsi que pour classeurs.
- 25** Vêtements de sport et vêtements pour enfants; chaussures de sport et chaussures pour enfants.
- 28** Jeux, jouets, puzzles; articles de gymnastique et de sport et décorations pour arbres de Noël (compris dans cette classe); jeux vidéo autres que ceux conçus pour être utilisés seulement avec des récepteurs de télévision.
- 35** Décoration de vitrines.
- 37** Réparation et entretien d'outillage et de machines destinés à la construction mécanique et à la mécanique de précision.
- 39** Transport routier de marchandises.
- 40** Recyclage de déchets, d'instruments à écrire et d'articles de bureau pour écoliers, pour peintres et pour le dessin, y compris recyclage de leurs emballages.

(822) Basic registration **DE, 20.09.1991, 2 004 277**

(300) Data relating to priority under the Paris Convention and other data relating to registration of the mark in the country of origin
DE, 24.04.1991, 2 004 277

(831) Designation(s) under the Madrid Agreement

AM - AT - BX - BY - CH - CN - CZ - ES - FR - HR - HU - IT - KG - KZ - LI - MC - MD - MK - PL - PT - RO - RS - RU - SI - SK - TJ - UA - UZ

Registration

(450) Publication number and date **1992/2 LMi, 14.04.1992**

(831) Designation(s) under the Madrid Agreement

AT - BX - CH - CN - CS - ES - FR - HU - IT - LI - MC - PL - PT - RO - SU - YU

(851) Limitation of the list of goods and services

CH - CN

Pour ces pays, supprimer les services des classes 35, 37, 39 et 40.

Delete from list:

35

37

39

40

(580) Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts) **20.03.1992**

Partial refusal of protection

CN

(450) Publication number and date **1993/2 LMi, 19.04.1993**

Delete from list:

09

35

37

39

40

List limited to:

- 16** Papier, carton et articles en ces matières, à savoir serviettes de toilette et de table en papier, papier filtrant, mouchoirs en papier, boîtes et récipients d'emballage, cornets d'emballage, papier carbone et papier pour décalquer, papier couleur réactif à usage de bureau, papier pour impression thermique, papier à écrire et enveloppes, papier glacé, papier-calque et transparent; feuilles pour bricolage; cartes à jouer; articles et appareils d'écriture, de dessin et de peinture; trace-lettres, nécessaires de dessin; stylos-feutre à pointe fine et épaisse, marqueurs, plumiers, trousse d'écoliers, écrins, étuis, trousse, boîtes et coffrets de matériel d'écriture, panneaux pense-bête à épinglage et épingles correspondantes; encres et encre de Chine, encre pour écriture par jet d'encre, mines et cartouches d'écriture, cartouches à encre, encrers; couleurs pour duplication; stencils permanents, matrices; crayons d'ardoise et plaques d'écriture pour stencils; carbonés et blocs hectographiques; timbres à main, appareils de timbrage à main; coupe-papier, grattoirs; gommes, crayons gommeurs, gommes en caoutchouc; crayons effaceurs; craies pour tableaux muraux, craies de marquage, craies grasses; boîtes de couleurs et couleurs de rechange, godets à eau, pinceaux pour écoliers, loisirs et artistes; articles pour artistes peintres, à savoir pastels, fusains, estompes, fixatifs, pulvérisateurs de fixatifs; rubans encrers, rouleaux encrers, rubans d'impression thermique, toiles d'impression pour machines de bureau; rubans encrers en cartouche; papier, feuilles plastiques, rubans, liquides, crayons et vernis de correction; tampons encrers, encres à tampons; cires à cacheter; articles de modelage; colles et adhésifs pour papier et articles de papeterie ainsi qu'à usage domestique et de loisirs; points adhésifs, points gommés; bâtons de colle; bouteilles et flacons distributeurs de colles; perforateurs, agrafeuses et brocheuses, ustensiles pour ôter les agrafes, punaises de planches à dessin, appareils de bureau non électriques; appareils de bureau électriques, à savoir taille-crayons, perforateurs, agrafeuses, brocheuses, ouvre-lettres et oblitérateurs; machines de bureau, à savoir machines à écrire et appareils de duplication et de reproduction; anneaux en caoutchouc pour le bureau; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils), articles de gestion documentaire, à savoir chemises et reliures de rangement, dossiers à brocher, classeurs, dossiers suspendus, pochettes transparentes; chemises, dossiers et reliures de travail; matériel d'emballage en matière plastique, à savoir enveloppes, sachets et feuilles; feuilles pour la rétro-projection.

Total refusal of protection

ES

(450) Publication number and date **1993/2 LMi, 19.04.1993**

Total refusal of protection

PL

(450) Publication number and date **1993/2 LMi, 19.04.1993**

Partial refusal of protection

PT

(450) Publication number and date **1993/3 LMi, 14.05.1993**

List limited to:

- 16** Papier, carton et articles en ces matières, à savoir serviettes de toilette et de table en papier, papier filtrant, mouchoirs en papier, boîtes et récipients d'emballage, cornets d'emballage, papier carbone et papier pour décalquer, papier couleur réactif à usage de bureau, papier pour impression thermique, papier à écrire et enveloppes, cahiers calligraphiques, blocs à dessin, papier glacé, papier-calque et transparent; feuilles pour bricolage; produits d'imprimerie, livres, calendriers, affiches (posters), cartes à jouer; articles et appareils d'écriture, de dessin et de peinture; trace-lettres, nécessaires de dessin; stylos-feutre à pointe fine et épaisse, marqueurs, plumiers, trousse d'écoliers, écrins, étuis, trousse, boîtes et coffrets de matériel d'écriture, panneaux pense-bête à épinglage et épingles correspondantes; encres et encre de Chine, encre pour écriture par jet d'encre, mines et cartouches d'écriture, cartouches à encre, encrers; couleurs pour duplication; stencils permanents, matrices; crayons d'ardoise et plaques d'écriture pour stencils; carbonés et blocs hectographiques;

timbres à main, appareils de timbrage à main; coupe-papier, grattoirs; gommes, crayons gommeurs, gommes en caoutchouc; crayons effaceurs; craies pour tableaux muraux, craies de marquage, craies grasses; boîtes de couleurs et couleurs de rechange, godets à eau, pinceaux pour écoliers, loisirs et artistes; articles pour artistes peintres, à savoir pastels, fusains, estompes, fixatifs, pulvérisateurs de fixatifs; rubans encreurs, rouleaux encreurs, rubans d'impression thermique, toiles d'impression pour machines de bureau; rubans encreurs en cartouche; papier, feuilles plastiques, rubans, liquides, crayons et vernis de correction; tampons encreurs, encres à tampons; cires à cacheter; articles de modelage; colles et adhésifs pour papier et articles de papeterie ainsi qu'à usage domestique et de loisirs; points adhésifs, points gommés; bâtons de colle; bouteilles et flacons distributeurs de colles; perforateurs, agrafeuses et brocheuses, ustensiles pour ôter les agrafes, punaises de planches à dessin, appareils de bureau non électriques; appareils de bureau électriques, à savoir taille-crayons, perforateurs, agrafeuses, brocheuses, ouvre-lettres et oblitérateurs; machines de bureau, à savoir machines à écrire et appareils de duplication et de reproduction; anneaux en caoutchouc pour le bureau; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils), articles de gestion documentaire, à savoir chemises et reliures de rangement, dossiers à brocher, classeurs, dossiers suspendus, pochettes transparentes; chemises, dossiers et reliures de travail; matériel d'emballage en matière plastique, à savoir enveloppes, sachets et feuilles; feuilles pour la rétro-projection; tous les produits précités à l'exception des agrafes.

Continuation of effect

(450)	Publication number and date	<u>1993/6 LMi</u> , 17.08.1993
(833)	Interested Contracting Party(ies)	HR - SI
(580)	Date of recording	19.06.1993

Continuation of effect

(450)	Publication number and date	<u>1993/8 LMi</u> , 18.10.1993
(833)	Interested Contracting Party(ies)	UA
(580)	Date of recording	10.08.1993

Continuation of effect

(450)	Publication number and date	<u>1993/9 LMi</u> , 17.11.1993
(833)	Interested Contracting Party(ies)	CZ - SK
(580)	Date of recording	18.08.1993

Continuation of effect

(450)	Publication number and date	<u>1993/11 LMi</u> , 21.01.1994
(833)	Interested Contracting Party(ies)	BY - KZ
(580)	Date of recording	21.10.1993

Statement indicating that protection of the mark is refused for all the goods and services requested
PL

(450)	Publication number and date	<u>1993/11 LMi</u> , 21.01.1994
-------	-----------------------------	---------------------------------

Continuation of effect

(450)	Publication number and date	<u>1994/4 LMi</u> , 20.06.1994
(833)	Interested Contracting Party(ies)	MK
(580)	Date of recording	07.04.1994

Other final decision**ES**

(450)	Publication number and date	<u>1994/6 LMi</u> , 18.08.1994
-------	-----------------------------	--------------------------------

Delete from list:

35

37

39

Statement indicating that the mark is protected for all the goods and services requested

PL

(450) Publication number and date 1994/9 LMi, 18.11.1994

Continuation of effect

(450) Publication number and date 1994/11 LMi, 23.01.1995

(833) Interested Contracting Party(ies) **KG - MD - TJ**

(580) Date of recording **31.10.1994**

Subsequent designation

(450) Publication number and date 1994/12 LMi, 20.02.1995

(831) Designation(s) under the Madrid Agreement

UZ

(580) Date of recording (date of notification from which the time limit to notify the refusal starts) **06.01.1995**

(891) Date of subsequent designation (Rule 24(6) of the Common Regulations) **08.12.1994**

Continuation of effect

(450) Publication number and date 1995/3 LMi, 19.05.1995

(833) Interested Contracting Party(ies) **AM**

(580) Date of recording **16.03.1995**

Other final decision**ES**

(450) Publication number and date 1997/13 Gaz, 14.08.1997

Admis pour tous les produits et services des classes 1, 2, 3, 8, 9, 11, 16, 17, 18, 20, 25, 28, 37 et 40; refusé pour tous les services des classes 35 et 39.

Limitation

(450) Publication number and date 2007/19 Gaz, 14.06.2007

(833) Interested Contracting Party(ies) **AT - BX - CZ - ES - FR - HU - IT - PT - SI - SK**

List limited to:

- 28** Jeux, jouets, puzzles; articles de gymnastique et de sport et décorations pour arbres de Noël (compris dans cette classe); jeux vidéo autres que ceux conçus pour être utilisés seulement avec des récepteurs de télévision; tous les produits susmentionnés à l'exception des luges d'enfants et des planches à neige (snowboards).

Les autres classes restent inchangées.

(580) Date of recording **12.03.2007**

Limitation

(450) Publication number and date 2008/7 Gaz, 20.03.2008

(833) Interested Contracting Party(ies) **PL - RO**

List limited to:

- 28** Jeux, jouets, puzzles; articles de gymnastique et de sport et décorations pour arbres de Noël (compris dans cette classe); jeux vidéo autres que ceux conçus pour être utilisés seulement avec des récepteurs de télévision; tous les produits susmentionnés à l'exception des luges d'enfants et des planches à neige (snowboards).

Les autres classes restent inchangées.

(580) Date of recording **14.11.2007**

(111) 41739

(540)

(151) 15.07.2004

(181) 26.07.2012

(210) 2002076306

(220) 26.07.2002

(450) 15.07.2004. Бюл. № 7

(591) чорний, жовтий, білий

(731) Бірман Олексій Петрович;
вул. Щепкіна, 7, кв. 47, м. Одеса, 65026
(UA)(732) Відкрите акціонерне товариство
"Аквавіт";
вул. Центральна, 1-Е, с. Бурлача Балка, м. Іллічівськ, Одеська обл.,
68000 (UA)(750) БАТ "Аквавіт";
вул. Залізнична, 1, м. Іллічівськ, Одеська обл., 68001 (UA)(770) Цимбалюк Максим Вікторович;
вул. Гайдара, 26, кв. 95, м. Одеса, 65078 (UA)(771) Відкрите акціонерне товариство "Аквавіт";
вул. Залізнична, 1, м. Іллічівськ, Одеська обл., 68000 (UA)

(511) Кл.: 29, 35

29 - Бульйони; складники для готування бульйонів; бульйонні концентрати; вустриці (неживі); засолена риба; ікра; клей риб'ячий харчовий; клеми (неживі); креветки (неживі); лангусти (неживі); лосось; мідії (неживі); молюски (неживі); морські голотурії (неживі); омари (неживі); оселедці; раки (неживі); ракоподібні (неживі); риба (нежива); риба законсервована; рибне борошно харчове; рибне філе; рибні консерви; рибні харчові продукти; сардини; сьомга; тунець; хамса.

35 - Влаштовування виставок на комерційні або рекламні потреби; влаштовування ярмарків на комерційні або рекламні потреби; демонстрування товарів; розповсюдження зразків; імпортно-експортні агентства; послуги постачання для інших (закуповування товарів та надавання постачальницьких послуг іншим фірмам); наймання (орендування) місця на реклами; наймання рекламного часу на засобах інформації; наймання (прокат) рекламних матеріалів; оновлювання, коригування та удосконалювання рекламних матеріалів; розповсюдження рекламних матеріалів; рекламування; рекламування через комп'ютерну мережу; сприяння продажах (посередництво).

(111) 70634

(540)

(151) 15.12.2006

(181) 10.08.2015

(210) m 2005 09114

(220) 10.08.2005

(450) 15.12.2006. Бюл. № 12

ПЕЛІКАН(731) Приватне підприємство «Пелікан»;
вул. Сагайдачного, 7, м. Ковель, 45000 (UA)(732) Приватне підприємство «Пелікан»;
вул. Сагайдачного, 7, м. Ковель, 45000
(UA)(740) Кужель Емма Вікторівна;
а/с 21, м. Луцьк Волинської обл., 43020 (UA)(750) ВДНПЦ, Кужель Е. В.;
а/с 21, Рівненська, 48, м. Луцьк, Волинська обл., 43020 (UA)

(511) Кл.: 35, 42

35 - Вивчення ринку; влаштування виставок на комерційні або рекламні потреби; демонстрування товарів; допомога покупцям у виборі та придбанні товарів для дітей; досліджування ринкове; збирання і поширювання інформації, пов'язаної з кон'юнктурою ринку товарів для дітей; імпорту-експорт; комерційні інформаційні послуги; послуги щодо комерційних операцій, менеджмент в галузі бізнесу (виявлення товарних цін, попиту і пропозицій на товари для дітей), надавання консультаційних та маркетингових послуг щодо товарів для дітей; офісна служба; послуги з аналізування собівартості та/або ціни; послуги з ділового інформування; послуги з керування справами та консультування; послуги з моніторингу, що належать до 35 класу, розповсюдження зразків товарів для дітей; визначання громадської думки; статистичні інформаційні послуги; сприяння продажах товарів для дітей (посередництво); розміщення в одному місці, на користь іншим особам, асортименту товарів для дітей (пелюшок з текстилю, ковдр, сорочок дитячих).

42 - Перевіряння якості товарів; дизайн в оформленні інтер'єру; дизайн пакування (послуги); інформування щодо моди; консультування фахове щодо складання комп'ютерних програм дизайну; дублювання комп'ютерних програм; моделювання одягу.